



20 ANS DE L'ARERT 20 YEARS OF ENRWA

Consultez notre page web www.arert.eu et linkedin pour suivre les informations que nous posterons sur l'histoire du réseau.



20^E ANNIVERSAIRE DE L'ARERT

Il y a 20 ans, le 8 juillet 2005, Maître Tobback, notaire belge, déposait à Bruxelles les statuts de l'association à but non lucratif ARERT. Pour répondre à l'accroissement du nombre de testaments avec des composantes internationales, dans le cadre de la libre circulation des personnes et des biens en Europe, les notariats fondateurs se donnèrent pour mission d'interconnecter des registres de testaments. Cette initiative était progressiste et innovante à plusieurs égards. Aujourd'hui encore, l'ARERT promeut la coopération entre les professionnels du droit chargés des successions, entraîne une innovation technologique et bénéficiera aux citoyennes et citoyens européens. Selon Me Tobback, « *ce projet est la preuve qu'une collaboration respectueuse des différents systèmes juridiques est possible. L'unité dans la diversité doit être la force de la nouvelle Europe judiciaire* ».

20TH ANNIVERSARY OF ARERT

20 years ago, on 8 July 2005, Me Tobback, Belgium notary, filed the statutes of the non-profit association ARERT in Brussels. To respond to the increase in the number of wills with international elements, in the context of the free movement of persons and goods in Europe, the founding notariats set themselves the task of interconnecting registers of wills. This initiative was progressive and innovative in several respects. To this day, the ARERT promotes cooperation between legal professionals dealing with succession matters, leads to technological innovation and will benefit European citizens. According to Mr Tobback, '*this project is proof that cooperation that respects different legal systems is possible. Unity in diversity must be the strength of the new judicial Europe*'.

Visit our webpage www.enrwa.eu and linkedin to follow the information we will be posting on the history of ARERT.

Le RERT

Réseau Européen
des Registres Testamentaires
European network
of registers of last wills



ACTUALITÉS ARERT NEWS ENRWA

L'ARERT ACCUEILLE UN NOUVEAU MEMBRE, LA CHAMBRE DES NOTAIRES D'ALBANIE

Le 3 juillet 2025, la Chambre nationale des notaires d'Albanie est devenue le 22^e membre de l'ARERT. Ce notariat est déjà membre observateur du CNUE.

Il est gestionnaire du registre des testaments, il a exprimé son intérêt à s'interconnecter au Réseau européen des registres testamentaires (RERT).

Nous espérons ainsi coopérer pour faciliter l'échange d'information en matière de succession avec ce pays et participer à l'effort du notariat albanais pour numériser ses actes notariaux.

ARERT WELCOMES A NEW MEMBER, THE ALBANIAN CHAMBER OF NOTARIES

On 3 July 2025 the National Chamber of Notaries of Albania became the 22nd member of our association. This notariat is already observer member of the CNUE (Council of Notaries of the European Union). Albanian notariat manages the register of wills and has expressed interest in connecting to the European Network of Registers of Wills (RERT).

We hope that this cooperation will improve the exchange of information on cross border succession with Albania and participate in the Albanian notarial profession's efforts to digitalise its notarial acts.

1 Albanie	9 France	16 Pays-Bas
2 Allemagne	10 Grèce	17 Pologne
3 Autriche	11 Hongrie	18 Portugal
4 Belgique	12 Italie	19 Roumanie
5 Bulgarie	13 Lettonie	20 Slovaquie
6 Croatie	14 Luxembourg	21 Slovénie
7 Espagne	15 Malte	22 Suisse
8 Estonie		

 Membres du RERT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ARERT

Avec la participation de représentants et représentantes de 15 notariats, l'assemblée générale de l'ARERT s'est tenue à Luxembourg le 5 juin 2025. Des sujets comme la célébration des 20 ans de l'association et l'expansion du réseau ont été abordés. Tous et toutes ont réaffirmé leur engagement à fournir aux professionnels du droit et aux citoyennes et citoyens européens un outil efficace pour soutenir les successions transfrontalières et favoriser la coopération judiciaire.

ARERT ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

With the participation of representatives from 15 notariats, the general assembly of the ARERT was held in Luxemburg on the 5th of June 2025. Topics such as the celebration of the association's 20th anniversary and the expansion of the network were discussed. All reaffirmed their dedication to providing law professionals and European citizens with an effective tool to support cross-border succession cases and fostering judicial cooperation.





LE REGISTRE ITALIEN DES CSE S'INTERCONNECTE AU RERT

Le registre italien des certificats successoraux européens (CSE) a rejoint le Réseau européen des registres testamentaires (RERT) le 12 juin 2025. Depuis deuxième semestre de 2024, l'équipe de Notartel, société du Conseil National du Notariat italien en charge des services informatisés, avait initié le processus de raccordement au RERT. Après quelques mois de collaboration avec l'ARERT et l'ADSN (Activités et Développement au Service du Notariat), qui assure le maintien du service RERT, une interconnexion totalement automatisée a été établie, conformément aux critères d'efficacité et de sécurité numérique. Les notaires de 5 pays peuvent maintenant, en se connectant à leur registre national, interroger les registres des 4 autres pays (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas) et savoir, dans un délai d'environ 48h, si un CSE a été enregistré ou pas.

Pour information : Le certificat successoral européen (CSE) est un document reconnu dans les 25 Etats membres soumis au règlement « *Succession* » (UE) n° 650/2012 du 4 juillet 2012. Il a pour vocation d'établir les qualités des héritiers, et d'autres personnes intéressées par une succession.

THE ITALIAN REGISTRE OF ECS INTERCONNECTS TO THE RERT

The Italian register of European Certificates of Succession (ECS) joined the European Network of Registers of Wills (RERT) on 12 June 2025. Since the second half of 2024, the team at Notartel, a company of the Italian National Council of Notaries responsible for IT services, had been working on connecting to the RERT. After several months of collaboration with ARERT and ADSN (Activités et Développement au Service du Notariat), which maintains the RERT service, a fully automated interconnection was established in accordance with criteria of efficiency and digital security. Notaries in five countries can now connect to their national register and query the registers of the four other countries (Belgium, France, Luxembourg and the Netherlands) to find out, within approximately 48 hours, whether a ECS has been registered or not.

For information: The European Certificate of Succession (ECS) is a document recognised in the 25 Member States subject to Regulation (EU) No 650/2012 of 4 July 2012. Its purpose is to establish the status of heirs and other persons with an interest in a succession.



FOCUS SUR UN REGISTRE DE L'ARERT FOCUS ON AN ENRWA REGISTRE

RENCONTREZ LE CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION DE L'ETAT DU LUXEMBOURG (CTIE)

L'équipe de l'ARERT a rencontré les équipes du CTIE le 4 juin 2025 dans leurs bureaux. Le CTIE est l'organisme chargé du registre d'Etat des testaments au Luxembourg. En 2013, le Centre a signé une convention de service pour l'utilisation du RERT, pour interconnecter son registre des testaments. Depuis, les notaires luxembourgeois sont les principaux utilisateurs du RERT, avec 1972 interrogations pour l'année 2024.

Le registre luxembourgeois comporte environ 400.000 entrées et enregistre environ 6.000 nouveaux testaments chaque année. En 2016, le CTIE a numérisé les dernières volontés existantes depuis 1945. Aujourd'hui, toutes les entrées doivent indiquer le numéro d'identité, sauf lorsqu'il s'agit d'une demande d'un registre étranger, pour lesquels ils ont établi une exception.

Le CTIE participe efficacement au fonctionnement du RERT et facilite ainsi le quotidien des notaires et des citoyens et citoyennes dans les successions transfrontalières pour assurer le respect de leurs dernières volontés du testateur.

MEET THE LUXEMBOURG STATE INFORMATION TECHNOLOGY CENTRE (CTIE)

The ARERT team met with CTIE staff on 4 June 2025 at their offices. CTIE is the body responsible for the State Register of Wills in Luxembourg. In 2013, the Centre signed a service agreement for the use of the RERT to interconnect its register of wills. Since then, Luxembourg notaries have been the main users of the RERT, with 1,972 queries in 2024.

The Luxembourg register contains around 400,000 entries and records around 6,000 new wills each year. In 2016, the CTIE digitised all last wills and testaments dating from 1945 onwards. Today, all entries must include the identity number, except in the case of requests from foreign registers, for which an exception has been made.

The CTIE plays an active role in the operation of the RERT, thereby facilitating the daily work of notaries and citizens in cross-border succession cases and ensuring that the last wishes of the testator are respected.

ON PARLE DE L'ARERT THEY TALK ABOUT US

RAPPORT ANNUEL CNUE / CNUE ANNUAL REPORT
[Version française](#) / [english version](#)

**NOUVEAU LIVRET SUR LES SUCCESSIONS
TRANSFRONTALIÈRES / NEW HANDBOOK
ON CROSS-BORDER SUCCESSIONS**
[Version française](#) / [english version](#)

LA SEMAINE JURIDIQUE
[Version française](#) / [french version only](#)



Retrouvez-nous sur arert.eu

Suivez-nous sur [LinkedIn](#) 

Les données recueillies ont pour finalité de vous permettre de recevoir des lettres d'informations relatives à l'actualité de l'Association du Réseau Européen des Registres Testamentaires (ARERT). Vos données ne sont pas transférées. Les données vous concernant sont conservées le temps de l'adhésion de votre Notariat à l'ARERT. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant directement auprès du Responsable de traitement à l'adresse suivante : contact@arert.eu. Le cas échéant, vous pouvez également demander la rectification ou l'effacement des données vous concernant, obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour motif légitime, hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ces droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles sur la protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale auprès de l'autorité de contrôle française (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL). Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information par e-mail, merci d'envoyer un courriel à l'adresse contact.arert@arert.eu.

The collected data have for purpose to allow you to receive newsletters relating to the news of the European Network of Register of Wills Association (ENRWA). Your data are not transferred. Your data are kept at the time of membership of your Notariat to the ENRWA. In accordance with Regulation (EU) 2016/679 of 27 April 2016, you can access your data directly from the controller at the following address: contact@arert.eu. If necessary, you can also request the rectification or the erasure of your data, obtain the limitation of the processing of your data object it for legitimate reasons, except in cases where the regulation does not allow the exercise of these rights. If you consider that after contacting us, your rights are not respected or the processing does not comply with the rules on data protection, you can send a complaint online or by post to the French supervisory authority (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL). If you no longer wish to receive this newsletter by e-mail, please send an email at contact.arert@arert.eu.